

Déchets des professionnels

les bons réflexes



**PROTÉGER
L'ENVIRONNEMENT**
plan départemental des déchets
C'EST NATUREL !


lozère
LE DÉPARTEMENT


AGRICULTURES
& TERRITOIRES
UNION DÉPARTEMENTALE
LOZÈRE


C.C.I.
de la Lozère


Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Lozère

Editorial

La préservation de l'environnement ne constitue pas un objectif lointain et abstrait. C'est la somme de menues actions quotidiennes qui permettra de relever cet enjeu majeur pour la sauvegarde de notre cadre de vie.

Dans un souci commun de sensibiliser et d'informer les professionnels sur la gestion de leurs déchets, le Conseil général de la Lozère et l'Interconsulaire Lozère, fédérant la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère, ont réalisé ce guide « Déchets des professionnels, les bons réflexes ».

En quelques pages, vous trouverez des éléments clés et des réponses concrètes sur la réglementation, les enjeux, les initiatives et les équipements à votre disposition pour vous aider dans la gestion de vos déchets.

S'informer, c'est déjà agir, et agir quotidiennement de façon responsable, c'est envisager sereinement l'avenir.

André MIRMAN

Président de la
Chambre d'Agriculture



Jean-Luc MARTINAZZO

Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de
la Lozère



Jean-Claude LACAZE

Président de la Chambre
de Métiers et de l'Artisanat



Jean-Paul POURQUIER

Président du
Conseil général
de la Lozère



Définitions et chiffres clés en Lozère

Déchets dangereux (500 tonnes par an¹)

→ Déchèterie ou prestataire privé

contenant des éléments toxiques présentant un risque pour l'homme et l'environnement.
Ex : peintures, solvants, huiles, produits phytosanitaires, piles et batteries, chiffons souillés ...

Déchets industriels banals (26 000 tonnes par an¹)

→ Déchèterie ou prestataire privé

ni dangereux, ni inertes, ils comprennent les rebuts de fabrication, les emballages, les déchets d'entretien. Ex : emballages en carton, emballages en plastique, polystyrène, bois non traité, métaux, moquette, plâtre, déchets verts, plastiques agricoles ...

Déchets inertes de la démolition (27 500 tonnes par an²)

→ Centre de stockage des inertes ou prestataire privé

composés d'éléments minéraux qui n'évoluent pas dans le temps, ils ne sont pas dangereux pour les sols et l'eau. Ils comprennent les déchets de construction et de démolition. Ex : carrelage, brique, parpaing, vitres simples, ...

1 Etat des lieux des flux de déchets en Languedoc-Roussillon – DRIRE Languedoc-Roussillon – Edition 2005

2 Plan Départemental de gestion des déchets du BTP – DDE Lozère - 2005

Vos responsabilités

Selon le code de l'environnement, vous êtes responsables de vos déchets, de leur production à leur élimination, et devez justifier de leur destination finale. Leur coût d'élimination devrait être répercuté auprès des clients.

En Lozère, les collectivités acceptent sous certaines conditions, les déchets des entreprises produits en petite quantité, notamment via les déchèteries et les centres de stockage d'inertes.

Les responsabilités du maître d'ouvrage

C'est au maître d'ouvrage (public ou privé) de prévoir, dans l'évaluation des travaux, les coûts engendrés par l'élimination des déchets.

Il n'y a pas de petits rejets ou de petits dépôts ...

Les déchets ne doivent en aucun cas être

- jetés à l'égout ou dans le réseau pluvial (peinture, solvants...),
- abandonnés ou enfouis dans la nature,
- jetés dans les conteneurs à ordures ménagères (déchets dangereux, cartons, ficelles et plastiques agricoles...),
- brûlés à l'air libre.

Ces infractions sont passibles d'un emprisonnement de 2 mois à 2 ans et d'une amende de 300 à 75 000 €.

Les risques pour l'environnement

- pollution des cours d'eau, des paysages et de l'atmosphère,
- risques pour la santé des agents de collecte et de traitement des déchets,
- perturbation du fonctionnement des stations d'épuration.



Les 6 bonnes raisons d'utiliser les filières en place

- 1 Vous bénéficiez d'un service de proximité pour les petites quantités de déchets,
- 2 Vous payez en fonction des quantités apportées et de la nature des déchets,
- 3 Vous bénéficiez de coûts réduits pour l'élimination des déchets dangereux grâce aux aides financières des Agences de l'Eau,
- 4 Vous respectez l'environnement,
- 5 Vous vous conformez à la réglementation,
- 6 Vous valorisez l'image de votre entreprise.

Déchets dangereux : de nouvelles aides financières



Solvants, peintures, emballages souillés, ...
Ces déchets identifiés par des pictogrammes spécifiques nécessitent d'être triés et orientés vers des filières de traitement adaptées. Ils font l'objet, sous certaines conditions, d'aides financières de votre Agence de l'Eau. Renseignez-vous auprès de votre collecteur ou de votre déchèterie.

Des opérations ciblées

Renseignez-vous auprès de votre organisation professionnelle ou votre chambre consulaire pour connaître les opérations collectives spécifiques à certaines professions :

GARAGE PROPRE pour les professions de l'automobile :



- huiles,
- liquides de frein et de refroidissement,
- filtres et aérosols,
- emballages souillés,
- pneus

REFLEXNATURE pour les métiers graphiques (photographes, imprimeurs, sérigraphes) :



- solvants
- encres,
- bains chimiques de développement, ...

PRESSING PROPRE pour les pressings :



- boues de perchloréthylène

COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES



- en Polyéthylène (bâches d'ensilage, films d'enrubannage, petits sacs d'engrais et enveloppes intérieures des bigs-bags propres) une fois par an,
- en Polypropylène (bigs-bags et ficelles), toute l'année et sous certaines conditions dans les bennes d'encombrants des déchèteries.

Quelques conseils

Prévenir plutôt que guérir ...

- **REUTILISER** ou **SUPPRIMER** certains déchets ou emballages inutiles,
- **VALORISER** certains déchets (palettes, cartons, terres non souillées), ou négocier la reprise par les fournisseurs,
- **UTILISER DES PRODUITS MOINS NOCIFS** pour l'environnement, (ex : produits éco-labellisés),
- **OPTIMISER** les conditions d'utilisation : respecter les doses conseillées par les fabricants,
- **NE PAS MELANGER** les déchets banals et les déchets dangereux. Les trier permet une baisse des coûts d'élimination (le mélange étant considéré comme un déchet dangereux).

VOTRE SOLUTION EN QUATRE ÉTAPES



Contactez la déchèterie, le prestataire privé ou le centre d'inertes du lieu de votre chantier (voir contacts ci-joint ou votre chambre consulaire) pour connaître les modalités : seuils, tarifs, conditionnement.



Triez en amont vos déchets et conditionnez les déchets toxiques en identifiant clairement leur nature.



Sur le site, présentez-vous au gardien qui vous orientera.



Vous recevrez votre facture, déduction faite des aides des Agences de l'Eau.

Contacts

Chambre d'Agriculture de la Lozère - COPAGE

25 Avenue Foch - 48000 MENDE
COPAGE : Tél. 04 66 65 62 00 | Fax : 04 66 65 19 84
www.lozere.chambagri.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère

16 Boulevard Soubeyran - B.P. 81 - 48002 MENDE Cedex
Service Environnement : Tél. 04 66 49 00 33 | Fax : 04 66 65 35 29
www.lozere.cci.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère

2 Boulevard Soubeyran - 48000 MENDE
Standard : Tél. 04 66 49 12 66 | Fax : 04 66 49 19 15
www.cm-lozere.fr

Conseil général de la Lozère

Hôtel du Département - BP 24 - 48001 MENDE cedex
Service Environnement : Tél. 04 66 49 66 66 | Fax : 04 66 49 66 33
www.lozere.fr

Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement de la Lozère

12 Boulevard Bourrillon - 48000 MENDE
Service Environnement : Tél. 04 66 65 35 01 | Fax : 04 66 65 77 79
Mail : sdee48.environnement@wanadoo.fr

Direction Départementale de l'Equipeement

Plan départemental de gestion des déchets du BTP
4 Avenue de la Gare - 48000 MENDE
Service Urbanisme - Habitat - Environnement : Tél. 04 66 49 41 26 | Fax : 04 66 49 41 66

Sites internet

Guide pratique des déchets en Languedoc-Roussillon

www.guide-dechets.com

Plan départemental de gestion des déchets du BTP

<http://dechetsbtplr.free.fr>

Conseil général de la Lozère

www.lozere.fr

Agence de l'Eau Loire-Bretagne

www.eau-loire-bretagne.fr

